



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات  
L'AUTORITE NATIONALE INDEPENDANTE DES ELECTIONS  
لجنة مراجعة القوائم الانتخابية – سانت إتيان  
COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES -SAINT-ETIENNE

**REVISION PERIODIQUE DES LISTES ELECTORALES  
DU 15 NOVEMBRE AU 14 DECEMBRE 2020**

Conformément à la Loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), la Loi organique 19- 08 du 14 septembre 2019 modifiant et complétant la Loi organique 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral, notamment, ses articles 14 et 15, l'ANIE annonce l'ouverture de la révision périodique des listes électorales, et ce, durant la période allant du **15 novembre au 14 décembre 2020**.

A ce titre, les concitoyens et les concitoyennes établis au niveau de la Circonscription consulaire de Saint-Etienne (\*), immatriculés auprès de nos services et âgés de dix-huit (18) ans révolus le 31 décembre 2020, sont conviés à solliciter leur inscription sur la liste électorale.

Pour ce faire, le Consulat d'Algérie à Saint-Etienne met à votre disposition la demande d'inscription, disponible au niveau du Consulat ou à télécharger sur notre site web <https://consulat-saint-etienne-algerie.fr/>

La demande d'inscription dûment renseignée et signée peut être déposée directement auprès de nos services ou adressée, par courrier postal, avant **le 14 décembre 2020**, au Consulat d'Algérie à Saint-Etienne, sis à 06 Rue Richard - 42100 Saint-Etienne (le cachet de la poste faisant foi).

Par ailleurs, les compatriotes ne relevant plus de la circonscription consulaire de Saint-Etienne sont conviés à solliciter leur radiation de la liste électorale.

En cas de transfert du dossier, d'une ré-immatriculation après avoir bénéficié d'un (C.C.R) ou de déménagement hors de la circonscription consulaire de Saint-Etienne, il est impératif de se faire inscrire à nouveau sur la liste électorale auprès de votre Commune ou de votre Ambassade / Consulat de rattachement.

Il y a lieu de noter qu'un bureau dédié à la révision périodique des listes électorales a été mis en place au niveau du Consulat et qu'il sera ouvert durant toute la période sus-indiquée.

Saint-Etienne, le 12 novembre 2020.

(\*) Les départements concernés : L'Allier (03), Le Cantal (15), La Loire (42), La Haute Loire (43) et Le Puy de Dôme (63)

